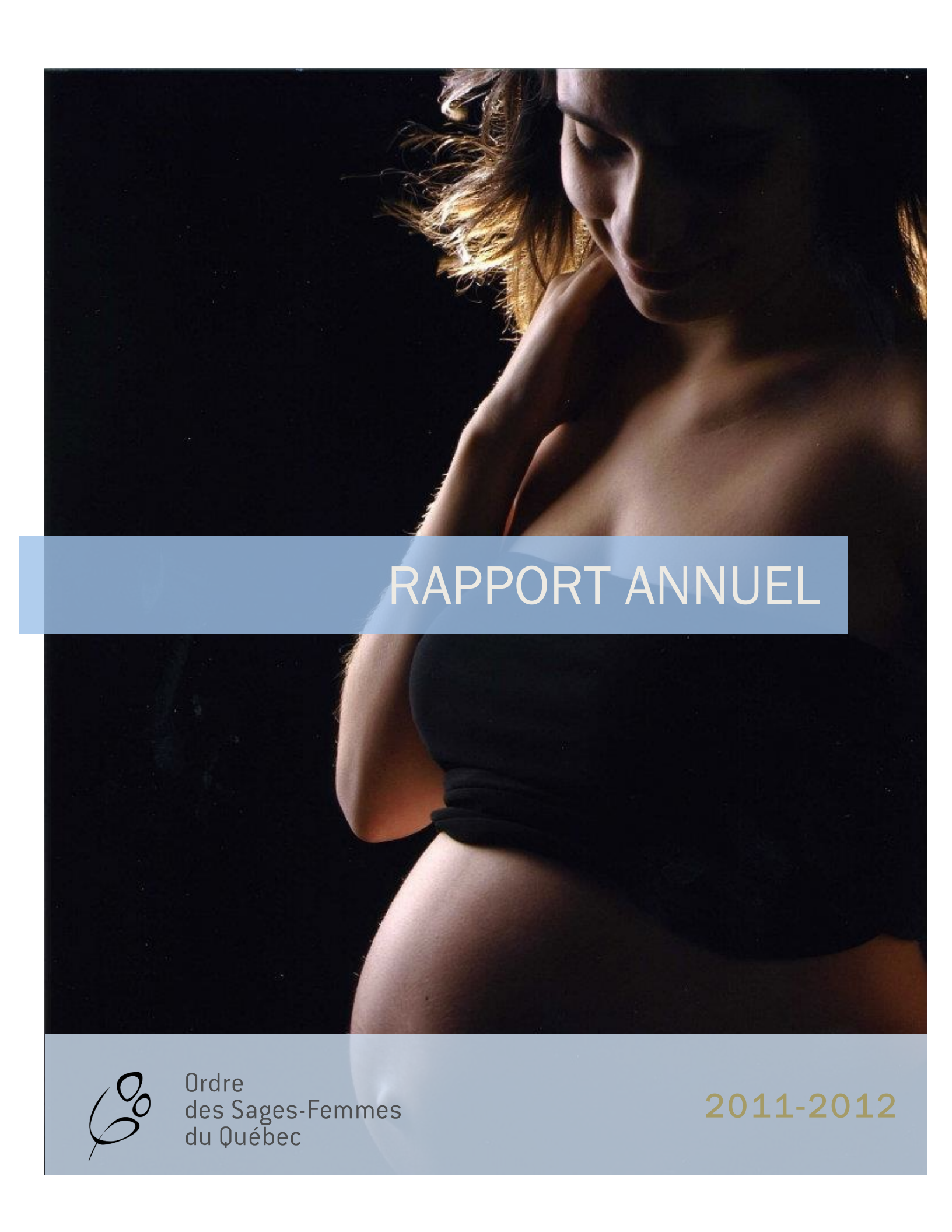




RAPPORT ANNUEL



Ordre
des Sages-Femmes
du Québec

2011-2012

Québec, septembre 2012

Monsieur, Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, septembre 2012

Me Bertrand St-Arnaud
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente
Ordre des Sages-Femmes du Québec

Montréal, septembre 2012

Monsieur Jean-Paul Dutrisac, Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente
Ordre des Sages-Femmes du Québec

Table des matières

Mission, Vision, Valeurs	5
Philosophie	6
Rapport de la présidente	7
Membres du Conseil d'administration	15
Permanence	15
Rapport d'activités du Conseil d'administration	16
Rapport de la secrétaire	21
<i>COMITÉS STATUTAIRES</i>	
Conseil de discipline	24
Bureau de la syndique	25
Comité d'inspection professionnelle	26
Comité de révision	28
Admission par équivalence	29
Comité de la formation	32
Formation continue	33
<i>AUTRES COMITÉS ET PROJETS</i>	
Comités : finances, gouvernance et communications	35
Surveillance de la pratique illégale	37
Comité d'étude et enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales	38
Comité de pratique en régions éloignées	40
Projet autochtone	41
États financiers au 31 mars 2012	

MISSION

1. Assurer la **protection du public** en veillant à la qualité de l'exercice de la profession;
2. Favoriser le **développement** de la profession de sage-femme au Québec;
3. Favoriser l'**accessibilité** des services de sages-femmes partout au Québec, et ce, dans le respect du libre choix du lieu de naissance;
4. **Promouvoir le caractère naturel** de la période périnatale auprès du grand public et des acteurs clés.

VISION

Être l'**organisme de référence** auprès des membres, des professionnel-les de la santé, du gouvernement et du public pour la prestation de **services périnataux** de première ligne de **qualité**, en favorisant le caractère **naturel** de la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Être un **acteur déterminant** pour le **développement de la profession** sage-femme en maintenant la **maison de naissance** comme principal point d'ancrage.

VALEURS

Le respect, la responsabilité et l'imputabilité, l'intégrité et l'équité sont les valeurs qui guident et mobilisent l'Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Le respect : L'OSFQ travaille dans le respect de la diversité d'opinion et le respect de la différence.

La responsabilité et l'imputabilité : L'OSFQ s'acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l'encadrement de ses membres, et rend compte de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

L'intégrité : Par le code déontologique, l'OSFQ définit les exigences pour que l'éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

L'équité : L'OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

Philosophie

La pratique des sages-femmes est fondée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes. Les sages-femmes reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité. Les sages-femmes respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

La pratique des sages-femmes s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

Les sages-femmes encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme. Les sages-femmes respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

Les sages-femmes considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie. Les sages-femmes considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

Les sages-femmes encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

Rapport de la Présidente

Mouvement, transformation et continuité.



Si je ne retenais mon enthousiasme, je vous dirais que l'année 2011-2012 a tout simplement été grandiose pour l'Ordre des sages-femmes! Que de travail accompli, pour pouvoir en faire encore plus !

Gardez en tête, en lisant ce rapport, qu'il provient de l'Ordre professionnel comptant le moins de membres et dont la permanence compte cinq postes... pas tous à temps plein...

Le début de l'année 2011-2012 a été mouvementé.

Nous avons emménagé dans de nouveaux locaux afin de nous assurer un espace de travail plus adéquat. Trois nouvelles membres se sont jointes au Conseil d'administration, mesdames Céline Lemay

et Céline Dufour et une nouvelle représentante du public, madame Monic Lessard, nommée par l'Office des professions (OPQ). Mesdames Marleen Dehertog et Marie Brunet ont laissé leur siège au Conseil d'administration après beaucoup de travail à nos côtés. J'ai aussi été élue présidente. En plus, l'année 2011 marquait le début de la mise en œuvre d'une planification stratégique triennale ambitieuse dont les quatre chantiers prioritaires sont : travailler proactivement au développement de la profession, positionner l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) et assurer la reconnaissance de la profession, mobiliser les membres et travailler à leur développement professionnel et assurer la pérennité de l'Ordre (finances et gouvernance).

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué au cours de l'année au dynamisme, au progrès et au succès de l'Ordre.

Un autre grand changement à l'Ordre...

Nous devons souligner que madame Micheline Leduc, qui a été notre syndique et syndique adjointe depuis les débuts de l'Ordre, en plus de s'être impliquée dans plusieurs travaux importants, a pris une retraite bien méritée. Nous la remercions très chaleureusement de tout le travail accompli durant ces années.

Restructuration interne

Au début de l'année 2011-2012, le financement de l'Ordre par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) était assuré jusqu'en avril 2013. Ce financement comportait l'exigence de tenir une rencontre tripartite OSFQ, OPQ, MSSS, permettant de faire le point sur

l'avenir financier de l'Ordre. Lors de cette rencontre en septembre 2011, le sous-ministre adjoint, Dr Jean Rodrigue, nous a confirmé la volonté du MSSS de soutenir l'Ordre. Les conditions d'avenir assurées, l'année 2011-2012 a été une année de restructuration interne importante, visant une stabilisation de la permanence et poursuivant l'objectif d'établir une pérennité à l'Ordre.

Le comité de gouvernance a établi les priorités dans les travaux de restructuration. Avec l'aide d'une conseillère en ressources humaines, madame Mercier, nous avons évalué notre organisation, réalisé une description de tâches pour tous les postes de la permanence et clarifié les rôles respectifs des éléments organisationnels de l'Ordre. Nous avons, pour le contrat de madame Mercier, bénéficié d'une subvention d'Emploi Québec.

Madame Louise Lanctôt, directrice générale, a quitté son poste en octobre 2011. À la suite de sa démission, afin de prendre le temps de bien clarifier la structure de la permanence et de définir les rôles, j'ai joué le rôle de présidente-directrice générale jusqu'au mois de mars 2012. Une fois le rapport de la conseillère en ressources humaines terminé et adopté par le Conseil d'administration, nous avons procédé à l'embauche d'une nouvelle directrice générale, madame Lorena Garrido. L'Ordre regroupe maintenant une équipe dynamique, compétente qui assure un service amélioré à la clientèle.

Le comité de gouvernance a travaillé à l'évaluation des membres du Conseil d'administration et de sa performance. Un processus d'évaluation des employés a été développé. Le tout sera mis en place au cours de l'année qui vient.

Logistique et informatique

Une équipe, pour être efficace, a besoin d'outils performants. Nous avons dû investir davantage dans des ressources et matériels techniques afin de pouvoir travailler adéquatement, assurer la protection des renseignements personnels et améliorer la technologie.

Dans un premier temps, nous avons engagé une archiviste, pour un contrat à court terme, qui a structuré l'arborescence de notre réseau informatique.

Dans un deuxième temps, un contrat de service a été signé avec la compagnie Prodentia afin d'améliorer et de maintenir la base de données, qui avait été jusque-là développée et gérée de manière bénévole. Cette base de données a fait l'objet de travaux majeurs qui continuent toujours et qui sont en lien avec la gestion du tableau des membres, la section membre du site web et la gestion du statut de prescripteur à la RAMQ.

La sécurité et la performance du réseau informatique de l'Ordre ont aussi été nettement améliorées.

Finances et comptabilité

L'administration des finances et de la comptabilité a aussi connu de nombreux changements. De nouvelles membres ont été nommées au comité des finances, à la suite des changements à la permanence et au Conseil d'administration. En cours d'année, deux commis-comptables se sont succédé, en raison du fait que l'Ordre ne pouvait leur assurer un nombre d'heures suffisant à justifier un poste uniquement consacré à la comptabilité. Nous avons restructuré les tâches à l'interne, l'adjointe au service à la clientèle et à la comptabilité, Madame Florence Sisto, se chargeant des tâches de comptabilité de base et les tâches nécessitant des habiletés comptables plus poussées ont été données en impartition. La permanence bénéficie du support comptable d'une firme externe afin de bien s'acquitter de ses obligations et de s'assurer d'un bon suivi de la comptabilité.

Beaucoup de temps a été dévolu à la rédaction et à l'adoption de procédures pour le fonctionnement de la permanence et des comités afin de les soutenir dans leurs différentes tâches. Ces travaux continuent. Nous devons, à ce chapitre, souligner le travail remarquable de la chargée d'affaires professionnelles, madame Peggy Bedon.

Réglementation

À ce jour, il n'y a qu'un règlement obligatoire qui est en cheminement, il s'agit du règlement sur l'assurance responsabilité pour les sages-femmes. Pour le moment, nous n'avons pas priorisé l'avancement de ce dossier.

Nous avons également décidé, en considérant les demandes des membres et en soupesant l'équité des décisions d'admission à l'Ordre par équivalence de diplômes et l'ARM (Arrangement de reconnaissance mutuelle entre la France et le Québec), de ne pas imposer aux finissantes du Baccalauréat en pratique sage-femme un examen d'entrée à l'Ordre, comme cela avait été prévu l'an dernier.

Représentation externe

L'art et l'organisation de la pratique des sages-femmes au Québec intriguent et inspirent plusieurs sages-femmes et praticiens en obstétrique. Nous avons reçu de nombreuses invitations pour présenter notre pratique à l'étranger. En juin 2011, j'ai donné une présentation sur la pratique sage-femme au Québec, lors du panel d'ouverture du Congrès annuel de la Confédération internationale des sages-femmes qui se tenait à Durban en Afrique du Sud. Ce fut une occasion unique et enrichissante de rencontrer des sages-femmes du monde entier et d'échanger sur une foule de sujets d'intérêt commun.

L'Ordre a aussi été invité à participer, en octobre 2011, au 1^{er} Congrès des sages-femmes algériennes, à Alger, auquel participaient des intervenants de plusieurs pays francophones, dont la France, le Maroc et la Tunisie.

En plus de ces rencontres, nous avons, comme chaque année, participé à l'assemblée annuelle du Consortium canadien des ordres des sages-femmes (CCOSF) et au congrès annuel de l'Association Canadienne des Sages-femmes (ACSF/CAM). Ces rencontres se sont tenues à Niagara Falls.

Les sujets les plus importants traités au CCOSF cette année ont été la réciprocité entre les provinces, les programmes de formation pour les sages-femmes venant de l'étranger et l'examen national. Nous avons informé nos homologues canadiennes que le Québec n'allait pas imposer d'examen national à ses diplômées. Nous souhaitons tout de même contribuer au processus d'élaboration des questionnaires, car il nous apparaît important que l'examen pancanadien inclue la pratique au Québec. De plus, celui-ci devrait être disponible en français s'il devenait une exigence d'entrée dans une province lors d'un processus de réciprocité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les représentations externes ont aussi été effectuées auprès d'instances québécoises. L'Ordre a participé à la Commission de la santé et des services sociaux au sujet de l'étude de la pétition réclamant l'ouverture de nouvelles maisons de naissance. La présentation de notre mémoire à la Commission a été une occasion de discuter avec les députés présents des défis du développement de la pratique des sages-femmes.

L'Ordre a participé avec le RSFQ (Regroupement les Sages-femmes du Québec) au salon maternité-paternité de Montréal. J'ai eu l'occasion de donner une conférence avec madame Claudia Faille, présidente du RSFQ, lors du salon. Notre participation à ce genre d'événements a suscité beaucoup d'interrogations. Plusieurs décrivent le côté commercial des salons. La chance de rencontrer un plus grand public et de faire connaître nos services n'est pas à négliger. Cependant, le fait que le salon soit à Montréal et qu'il n'y ait pas de disponibilité de services pour les femmes enceintes rencontrées est frustrant.

L'Ordre a également participé aux activités du comité des partenaires de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS), sur les mesures prometteuses visant à diminuer le recours aux interventions obstétricales.

Liens avec partenaires

Mon arrivée à la présidence a été une occasion de faire des liens et de rencontrer nos partenaires sur le terrain. Étant si peu de sages-femmes, la concertation, ou du moins la bonne entente, doit être une priorité pour mener à bien nos dossiers et accomplir nos missions respectives. La Table de concertation sur la pratique sage-femme a été un lieu de rencontres et d'échanges très intéressant. Elle regroupe le RSFQ, l'Université du Québec à Trois-Rivières

(UQTR), une représentante des femmes et des familles ainsi qu'une représentante des responsables des services de sages-femmes (RSSF).

Nous sommes en partenariat avec l'UQTR au sujet du programme d'appoint pour les sages-femmes diplômées hors Québec et des services en formation continue des membres.

Nous avons également assuré une présence au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), qui nous permet de faire le lien avec d'autres ordres professionnels, ce qui est toujours une très bonne source de renseignements et de partage. Nous avons beaucoup apprécié les formations dispensées. En effet, des formations sont offertes aux nouveaux présidents et présidentes des Ordres et j'y ai appris beaucoup de choses me permettant de mieux jouer mon rôle. Les membres du CA, ainsi que la Syndique et la présidente du comité d'inspection professionnelle (CIP), ont aussi participé au Colloque des dirigeants organisé par le CIQ, qui a lieu tous les deux ans, et qui est une mine d'information fabuleuse pour ceux et celles qui y participent.

Liens avec les membres

Mais un ordre professionnel, c'est aussi ses membres ! J'ai tenu à ce que les liens avec les membres de l'Ordre s'établissent dès le début de ma présidence sur un mode d'ouverture, de franchise et de confiance. Confiance réciproque, mais aussi confiance dans l'avenir de la profession.

La réalisation de la tournée des maisons de naissance d'octobre à décembre m'a permis de rencontrer chacune des équipes et de discuter avec les membres de leurs préoccupations, en plus de présenter le fonctionnement de l'Ordre, ainsi que certaines de nos activités. L'Assemblée générale annuelle a aussi été une occasion d'entendre les membres et de réfléchir avec elles sur la planification stratégique de l'Ordre par le biais d'ateliers.

Nous avons porté une attention particulière à répondre aux diverses demandes des membres. La publication de la ligne directrice sur l'accouchement vaginal après césarienne (AVAC) et l'adoption de la définition de la maison de naissance ont été faites en réponse à des demandes des membres afin de soutenir la qualité de leur pratique.

Nous souhaitons améliorer les moyens de communication avec nos membres et le comité des communications se penche sur la question. Nous avons fait paraître un bulletin d'information, le Maïa Express et nous en ferons paraître au moins trois par année.

À trois reprises, j'ai rencontré les étudiantes au Baccalauréat en pratique sage-femme pour faire connaître le système professionnel, l'Ordre, ainsi que les défis de la profession.

J'ai senti que les membres étaient fières de leur profession et prêtes à s'impliquer pour faire avancer les choses. Nous constatons que la participation aux comités a presque triplé en cours d'année !

Admission

Au chapitre des admissions, les activités ont été très intenses. Bien que les admissions par l'obtention du diplôme de l'UQTR ne causent pas de travail excédentaire, le traitement des dossiers de demande pour équivalence de diplômes génère un travail immense. Beaucoup de retard dans le traitement des dossiers avait été accumulé et la permanence ainsi que les membres du comité d'admission ont travaillé d'arrache-pied afin de traiter les dossiers le plus rapidement possible et d'offrir des réponses aux candidates à la profession de sage-femme. Les demandes de renseignements et le dépôt des dossiers génèrent également beaucoup de travail pour la permanence de l'Ordre. Nous remercions sincèrement la permanence et les membres du comité pour tout ce travail.

De toutes provenances, il y a près de 60 dossiers en attente. Il est prévu qu'une nouvelle cohorte du programme d'appoint débute au cours de l'année 2013. La capacité de placement en stage des candidates est très restreinte et cela ralentit le processus d'admission des candidates venant de l'étranger.

Dans un contexte de demande considérable pour les services des sages-femmes, il est difficile d'expliquer à des professionnelles formées et expérimentées pourquoi nous ne pouvons accélérer le processus de reconnaissance. La pierre d'achoppement est bien sûr le nombre de places de stage disponibles dans les maisons de naissance. Nous savons que tous les acteurs, soit l'UQTR, les maisons de naissance et les préceptrices font les efforts nécessaires pour former un maximum de sages-femmes. Seule une bonne planification du développement de nouvelles maisons de naissance, tel que prévu dans la Politique de périnatalité du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), permettra d'améliorer la situation actuelle.

Projet autochtone

Depuis le mois de mai, grâce à une subvention du MSSS, madame Valérie Perrault travaille sur un projet qui concerne les sages-femmes autochtones et inuites. Le projet a pour but de consolider le programme de formation du Nunavik et de soutenir les communautés autochtones désirant développer des services de sages-femmes. La présence de Valérie et son excellent travail ont permis d'améliorer grandement les relations avec nos membres du Nunavik. Valérie a aussi assuré en grande partie la dispensation des services en langue anglaise et la traduction des documents pour les sages-femmes inuites.

Au cours de l'année, un comité ayant pour mandat de documenter et de réfléchir sur la pratique en régions rurales et éloignées a été créé. Il regroupe des sages-femmes du Nord et du Sud, intéressées à discuter des réalités de leur région, des besoins différents des femmes et des sages-femmes et de l'impact sur le champ de pratique. Nous attendons la suite de leurs travaux avec impatience !

La permanence de l'Ordre a aussi traité plusieurs demandes d'autorisation spéciale venant en grande partie de sages-femmes canadiennes, afin de soutenir la pratique dans les trois maternités de la côte ouest du Nunavik. L'Ordre a travaillé à systématiser le traitement et l'étude des dossiers de demande d'autorisation spéciale afin d'accélérer le processus pour mieux servir les populations du Nord. En effet, une rupture de service dans les maternités implique de grandes conséquences pour la population.

Communication

En lien avec notre planification stratégique, deux éléments avaient été priorisés au niveau des communications : l'implication des membres et la visibilité de la profession et l'Ordre.

Afin d'améliorer nos communications à l'externe, nous avons travaillé avec la firme de communication Infrarouge, avec laquelle nous avons réalisé un plan de communication. Un dossier de presse a été distribué à plusieurs médias et des entrevues ont été accordées. Des membres du Conseil d'administration et de la permanence ont bénéficié d'une formation de porte-parole. De plus, un plan de gestion de crise médiatique a été élaboré. Il sera mis en place et présenté aux membres au cours de l'année qui suit, soit pour 2012-2013.

Nous avons également réalisé des travaux importants pour la refonte du site internet de l'Ordre qui sera accessible à partir du 5 mai 2012, journée internationale des sages-femmes. L'image et le contenu ont été revus et modernisés.

Collaboration interprofessionnelle

Lors de différentes communications aux membres, je sollicitais leur participation afin de connaître, localement ou à plus large échelle, leurs initiatives en matière de collaboration interprofessionnelle. Les sages-femmes sont partie prenante du Réseau de la santé et des services sociaux en tant qu'intervenantes de première ligne. Elles sont souvent méconnues. Cependant, les équipes en place travaillent de concert avec les autres professionnels afin d'offrir le meilleur service possible aux familles.

L'Ordre porte une attention particulière à l'interdisciplinarité et à ses relations avec les autres professionnels.

L'Ordre a, entre autres, participé à l'élaboration du Tronc commun provincial d'information prénatale (TCPIP) et au guide de Kino-Québec : Active pour la vie. Les membres de l'Ordre ont aussi participé à une étude sur la vaccination, élaborée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

L'Ordre travaille à développer un document d'encadrement pour qu'une autre professionnelle puisse assister une sage-femme, sans être sage-femme elle-même. Cela pourrait être une

avenue prometteuse pour le développement de services en région. Des travaux seront faits avec d'autres ordres sur la question.

L'Ordre a été consulté et travaille à concevoir la place des sages-femmes dans le projet de la maternité de la Montagne du Centre Hospitalier Ste-Mary's.

L'année qui vient sera, elle aussi, remplie de défis, de réflexions et d'activités. Nous continuerons, l'équipe de l'Ordre et ses comités, à assurer la protection du public du mieux que nous le pouvons. Il y aura principalement des réflexions sur la pratique active minimale des sages-femmes et la pratique en interdisciplinarité, l'amélioration de l'inspection professionnelle, la formation continue et le traitement des dossiers en demande d'équivalence de diplôme.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué au cours de l'année au dynamisme, au progrès et au succès de l'Ordre. C'est un réel plaisir de travailler à ce que notre profession s'améliore toujours et à ce que les femmes et leur famille reçoivent des services à la hauteur de leurs attentes en matière de sécurité et de compétence.

A handwritten signature in black ink, reading "Marie-Eve St-Laurent" with a small "SF" at the end.

Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente

Membres du Conseil d'administration

- Dominique Porret, SF Présidente, jusqu'au 30 mai 2011
- Marie-Eve St-Laurent, SF Présidente, à partir du 30 mai 2011
- Céline Lemay, SF Vice-présidente
- Dasha Ortmann, SF Secrétaire
- Marie-Paule Lanthier, SF Administratrice
- Julie Pelletier, SF Administratrice
- Céline Dufour, SF Administratrice
- Monic Lessard Représentante du public nommée par l'OPQ
- Julie Coulombe-Godbout Représentante du public nommée par l'OPQ

Permanence

- Louise Lanctôt Directrice générale du 16 mai 2005 au 7 octobre 2011
- Lorena Garrido Directrice générale à partir du 7 mars 2012
- Peggy Bedon, SF Chargée d'affaires professionnelles
- Valérie Perrault, SF Chargée de projet autochtone
- Florence Sisto Adjointe, service à la clientèle et comptabilité
- Aïcha Bouara Adjointe à l'administration
- Ésaü Mathieu Technicien en comptabilité jusqu'au 26 août 2011
- Pierre Harry Candio Technicien en comptabilité jusqu'au 2 décembre 2011

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2011-2012, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du **Code des professions** (L.R.Q.,c.C-26) et de la **Loi sur les sages-femmes** (L.R.Q.,c.S-0.1), ainsi que des règlements qui en découlent, le Conseil d'administration a tenu au cours de son 13^e mandat 13 réunions, dont 11 séances régulières et 2 réunions extraordinaires. L'assemblée générale annuelle, pour l'exercice 2011-2012 aura lieu le 26 septembre 2012. Plusieurs résolutions seront adoptées, dont voici les principales.

Résolutions administratives

- A engagé, sous recommandation du comité d'embauche, madame Lorena Garrido au poste de directrice générale de l'OSFQ, aux conditions prévues au contrat.
- A adopté le calendrier annuel d'inspection du comité d'inspection professionnelle (CIP).
- A adopté des recommandations du CIP à la suite d'une inspection particulière du mois d'avril 2011.
- A résolu, en conformité avec le Code des professions, de confier à la présidente de l'Ordre le pouvoir d'accorder et de renouveler une autorisation spéciale d'exercer la profession pour les affectations au Nunavik.
- A mandaté madame Marie-Eve St-Laurent au congrès de l'International Confederation of Midwife (ICM) à Durban du 17 au 25 juin 2011.
- A adopté le document « Déclaration de recrutement éthique » du Canadian midwifery regulators consortium (CMRC).
- A donné son appui à madame Charlotte Landry pour sa demande de « Bourse de perfectionnement pour sage-femme ou infirmière dans un domaine de santé connexe à la formation première » de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC).
- A mandaté la firme Infrarouge pour établir le plan de communication de l'OSFQ et a par la suite conclu une entente de service avec la même firme pour le suivi du plan de communication et la réalisation des activités prévues.
- A adopté le rapport et les recommandations présentés par madame Suzanne Mercier, conseillère en ressources humaines, sur la répartition des tâches et l'organisation du

travail et a vu à la mise en place des recommandations.

- Sur recommandation du comité d'inspection professionnelle (CIP), suite à une inspection particulière, conformément à l'article 55 du Code des professions, le Conseil d'administration a imposé à une membre la réussite d'un cours et d'un stage et a limité le droit d'exercice de cette membre jusqu'à ce que le cours et le stage soient complétés et réussis.
- A imposé un stage de mise à jour des compétences à une membre conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes (L.R.Q.,c.S-0.1,r.17).
- A autorisé la présidente à poursuivre les discussions avec l'UQTR pour l'élaboration d'une entente-cadre concernant les besoins de formation de l'Ordre.
- A adopté une motion de félicitations à madame Louise Lanctôt pour son travail lors de la rédaction du mémoire de l'OSFQ pour la Commission parlementaire de la santé et des services sociaux.
- A statué sur la participation des sages-femmes ayant un statut autre que régulier aux comités de l'Ordre.

Admission

- A adopté les documents (ARM niveau 1, ARM niveau 2 et celui pour l'attribution de permis restrictifs temporaires) présentés par le comité d'admission par équivalence et précisant la procédure dans le traitement des dossiers de demande d'admission venant de France.
- A accordé deux permis restrictifs temporaires de six (6) mois, dans le cadre de l'ARM.
- Selon les recommandations du comité d'admission par équivalence, le Conseil d'administration n'a pas octroyé un permis régulier à une candidate ayant effectué un stage d'observation dans le cadre de l'ARM niveau 1. En effet, il a été déterminé, suite à une réévaluation de son dossier, qu'elle suive le programme qui sera dispensé pour le niveau 2 de l'ARM.
- A octroyé un permis de pratique à une candidate ayant réussi le programme d'appoint.

Résolutions financières

- Désigné mesdames Marie-Eve St-Laurent, présidente, Céline Lemay, vice-présidente, Lorena Garrido, directrice générale et Marie-Paule Lanthier, administratrice, signataires autorisées pour les comptes et les effets bancaires.
- Désigné madame Marie-Eve St-Laurent comme signataire des contrats, ententes et protocoles, et ce, à compter du 30 mai 2011.
- Décidé de la rémunération de la Présidente, pour 28 heures par semaine, et de ses conditions de travail.
- Permis l'augmentation à 35 heures par semaine du contrat de la Présidente et a nommé madame Marie-Eve St-Laurent présidente-directrice générale jusqu'à ce que la structure administrative de l'Ordre soit révisée.
- Adopté le Budget 2012-2013 ainsi que le budget prévisionnel 2011-2012 et sa révision.
- Adopté les états financiers de 2010-2011 préparés par la firme Rochon-Legault.
- Retenu les services de la Société en nom collectif de comptables agréés Charbonneau, Mc Sween, Bonenfant pour le support comptable et le transfert des données de l'année 2010-2011 et pour la vérification des états financiers du 31 mars 2012 et 2013.
- Autorisé la présidente et la vice-présidente à gérer les placements du surplus.
- Adopté le scénario de prévision de dépenses de transport de la présidente.
- Suspendu sa demande de subvention au Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) et retiré du budget 2011-2012 cette source de financement.
- Accepté l'offre de service de la compagnie Prodentia pour les travaux de mise à jour de la base de données des membres (logiciel 4D).
- Accepté l'offre de service de la compagnie Kakee pour la refonte du site internet de l'Ordre.
- Fixé le montant à verser à la maison de naissance pour une stagiaire dans le cadre de l'ARM.
- Accepté les coûts exceptionnels reliés au travail de la firme Charbonneau, Mc Sween, Bonenfant pour le transfert des données comptables et le support non prévu pour remettre le service comptable de l'OSFQ à jour.
- Autorisé des achats en télécommunication lors de la relocalisation des bureaux de l'ordre

- jusqu'à concurrence de 12 000 \$ incluant l'installation du réseau.
Accepté l'offre de déménagement dans les nouveaux locaux.
- Accepté des dépenses non prévues liées à la traduction du français vers l'anglais de la présentation de madame Marie-Ève St-Laurent au Congrès de ICM à Durban en juin 2011.

Comités

Les comités suivants ont été créés :

- Comité de la liste de médicaments
- Comité des communications
- Comité pour la tenue de l'entrevue d'embauche d'un(e) directeur(trice)
- Comité de gouvernance
- Comité d'étude pour la pratique en régions éloignées
- Comité de statistiques

Le mandat du comité de formation continue a été modifié.

Nominations

- Mesdames Céline Lemay, Monic Lessard et Marie-Eve St-Laurent au comité des communications.
- Mesdames Marie-Paule Lanthier, Monic Lessard et Marie-Eve St-Laurent au comité d'embauche du directeur(trice) général(e).
- Mesdames Rachida Amrane, Geneviève Bélanger, Sinclair Harris, Michelle Moreau, Valérie Perrault et Mongia Saïd au comité de formation continue.
- Mesdames Valérie Perrault, Brenda Epoo, Lizzie Sakiagak, Maggy Moïse, Johanne Pépin au comité d'étude pour la pratique en régions éloignées.
- Mesdames Elisabeth Drévès et Gertrude Lavoie ont eu un renouvellement de mandat au comité d'inspection professionnelle.
- Mesdames Christine-St-Onge, Caroline Paquet et Mounia Amine au comité de statistiques.

- Madame Céline Dufour au comité des finances de l'OSFQ.
- Madame Maëcha Nault au comité d'inspection professionnelle.
- Madame Anne Goubayon au poste de syndique et madame Micheline Leduc au poste de syndique adjointe.
- Madame Marie-Paule Lanthier comme représentante-substitut auprès du CIQ.
- Mesdames Isabelle Brabant, Marie-Claude Masson et Maggy Moïse comme scrutatrices pour les élections.

Rapport de la Secrétaire

Renseignements généraux

Nombre de membres actives inscrites au tableau au 31 mars 2012	148
Membres retraitées	2
Permis restrictifs temporaires	1
Autorisations spéciales délivrées selon l'article 33 du Code des professions	14
Incluant les nouvelles diplômées	13
Incluant les permis sur permis	0
Incluant les diplômées hors Québec (formation d'appoint et ARM)	1
Radiations pour non-paiement de la cotisation	0

Cotisations pour l'exercice 2011-2012

La cotisation régulière pour l'année 2011-2012 est de 1 575\$. À cela s'ajoutent la cotisation obligatoire pour le financement de l'Office des professions du Québec (OPQ), la TPS et la TVQ pour un total de 1 833,31 \$.

La cotisation des nouvelles diplômées de l'UQTR a été fixée à 70 % du montant de la cotisation régulière pour les deux premières années d'inscription au Tableau. La cotisation des retraitées a été fixée à 290,51 \$, plus les taxes et la cotisation obligatoire à l'OPQ, pour un total de 312,96 \$.

Des modalités de cotisation sont appliquées pour les membres en congé de maternité et pour les sages-femmes possédant un contrat à durée indéterminée.

Le versement de la cotisation est fixé au début de l'exercice financier, soit le 1^{er} avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements à date fixe, soit les 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} août et 1^{er} octobre.

Répartition des membres par région administrative

01 :	Bas Saint-Laurent	5
02 :	Saguenay – Lac Saint-Jean	0
03 :	Capitale nationale	16
04 :	Mauricie – Centre du Québec	15
05 :	Estrie	17
06 :	Montréal	41
07 :	Outaouais	11
08 :	Abitibi-Témiscamingue	0
09 :	Côte-Nord	0
10 :	Nord-du-Québec	11
11 :	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	0
12 :	Chaudière – Appalaches	12
13 :	Laval	0
14 :	Lanaudière	0
15 :	Laurentides	13
16 :	Montérégie	6
	Hors du Québec	1

Nombre total de membres actives au cours de l'année : 148



COMITÉS STATUTAIRES

Conseil de discipline

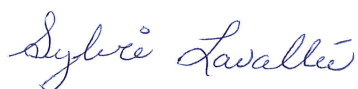
Mandat : Le **Conseil de discipline** est constitué en vertu de l'**article 116** du **Code des professions (L.R.Q., c.-C-26)**. Il est saisi de toute plainte formulée contre une membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du **Code des professions**, de la **Loi sur les sages-femmes du Québec** (L.R.Q., c.S-0.1) ou des règlements adoptés conformément au code ou à la loi.

Membres

- Tobi-Lynn Bayarova, sage-femme (SF)
- Katie Drolet, SF
- Josée Lafrance, SF
- Me Simon Venne, avocat, président (jusqu'au 5 mars 2012)
- Me Réjean Blais, avocat, président
- Me Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire du conseil

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire et ne s'est pas réuni.



Me Sylvie Lavallée, avocate
Secrétaire du conseil de discipline

Bureau de la syndique

Mandat : Suite à une information à l'effet qu'une professionnelle a commis une infraction aux dispositions du **Code des professions** ou à la **Loi sur les sages-femmes et ses règlements**, la syndique fait enquête conformément à l'article 122 du **Code des professions**. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le **Conseil de discipline**, conformément à l'article 128 du **Code des professions**. Par règlement, elle procède à la conciliation ou à l'arbitrage des comptes.

Syndiques

- Micheline Leduc, SF, syndique, jusqu'au 31 mai 2011, syndique adjointe, à partir du 31 mai 2011
- Anne Goubayon, SF; syndique adjointe, jusqu'au 31 mai 2011, syndique, à partir du 31 mai 2011

ACTIVITÉS

Durant l'exercice 2011-2012, le bureau de la syndique a reçu plusieurs appels téléphoniques, messages et lettres de la part de divers professionnels et du public.

DEMANDES D'ENQUÊTE

Demandes d'enquêtes déposées : 2

Enquêtes en cours : 2

Enquêtes terminées : 1

Décision de porter plainte : 0

Nombres de sages-femmes visées : 4

Nombre de sages-femmes entendues : 3

A stylized signature in purple ink, with the initials 'SF, M.A.' written in blue ink to the right.

Anne Goubayon, SF
Syndique OSFQ

Comité d'inspection professionnelle (CIP)

Mandat : Le mandat du Comité d'inspection professionnelle (CIP) consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres et ce, par une vérification favorisant le développement des compétences professionnelles dans le cadre d'un programme de surveillance générale ou dans le cadre d'une inspection dite particulière sur les compétences professionnelles d'un membre.

Compte tenu de son imputabilité au Conseil d'administration, le CIP doit soumettre au Conseil d'administration pour approbation :

- Le programme annuel des activités de surveillance générale;
- Le calendrier des inspections;
- Le rapport annuel;
- Le processus et les plans de retour à la profession ainsi que les recommandations en découlant;
- Les outils d'inspection.

Membres du comité

- Élisabeth Drévès, SF, mandat renouvelé en février 2012
- Saïda Hamzaoui, SF, présidente depuis août 2010
- Gertrude Lavoie, SF, mandat renouvelé en février 2012
- Maëcha Nault, SF, nommée en avril 2011

Inspectrices

- Maggy Moïse, SF, nommée en février 2012
- Monique Paré, SF, démission en mars 2012
- Joahne Savoie, SF, nommée en février 2012
- Mejda Shaïek, SF, nommée en février 2012

Au cours de l'année, madame Monique Paré est la seule inspectrice qui est demeurée en fonction et ce, jusqu'en mars 2012. Trois nouvelles inspectrices ont donc été recrutées en février 2012 afin de permettre le bon fonctionnement des inspections :

Mesdames Maggy Moïse, Mejda Shaïek et Johanne Savoie.

Un document de soutien ainsi qu'une formation au siège social de l'OSFQ ont permis aux inspectrices de prendre connaissance de leurs fonctions. Mesdames Gertrude Lavoie et Maëcha Nault ont réalisé des inspections professionnelles avec elles, afin d'assurer leur formation sur le terrain.

Entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012, le CIP s'est réuni quatre fois au siège social de l'OSFQ. Deux téléconférences ont eu lieu ainsi que plusieurs échanges de courriels.

Durant cette même période, 13 inspections régulières ont été réalisées. Suite aux observations faites lors des visites d'inspection régulières, différentes recommandations ont été adressées aux sages-femmes concernées ainsi qu'au Conseil de sages-femmes en regard des règlements suivants : *Règlement sur la tenue de dossier et le cabinet de consultation d'une sage-femme* (L.R.Q., c. S-0.1, r.9) et *Règlement sur les normes de pratique et conditions d'exercices lors d'accouchement à domicile* (L.R.Q., c. S-0.1, r.14).

Ces recommandations visent essentiellement la tenue de dossier et les demandes de consultation à un médecin, les prescriptions de médicaments et d'accessoires thérapeutiques, et la procédure pour l'accouchement à domicile.

Le CIP a également fourni quelques précisions aux Conseils de sages-femmes concernant le comité de révision des dossiers, les notes des étudiantes et l'obligation légale des sages-femmes de contresigner chaque note au dossier, ainsi que sur les prélèvements effectués après les six premières semaines de la période postnatale.

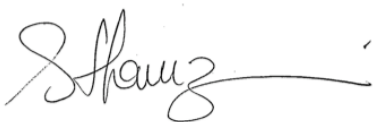
Afin de préparer une inspection ou servir de canevas à l'étude des dossiers, le CIP a mis à la disposition des membres les grilles d'inspection (conçues à partir des deux règlements ci-dessus cités) utilisées par les inspectrices lors des inspections régulières.

Deux inspections particulières ont eu lieu au mois d'avril 2011, à la demande de la Syndique et les rapports ont été analysés par le CIP. Le comité est encore dans l'attente d'une audience avec l'une des membres concernées avant d'émettre ses recommandations au Conseil d'administration. Concernant la deuxième inspection, l'audience a eu lieu et le CIP a pris la décision suivante : recommandation au Conseil d'administration d'imposer un stage et un cours de perfectionnement avec limitation partielle du droit d'exercer des activités professionnelles.

Un retour à la profession (plus de trois années sans pratique active de la membre) a été organisé par le comité en janvier 2012 ainsi qu'un retour à la pratique limité aux assistances (rôle de deuxième sage-femme) en novembre 2011.

Le comité est en voie d'élaboration d'un document, Procédure concernant les retours à la profession, afin de clarifier le processus encore peu connu par les membres.

Pour assurer le suivi des dossiers et recommandations, des échanges écrits ont eu lieu avec le Conseil d'administration de l'OSFQ ainsi qu'une conférence téléphonique avec la présidente, madame Marie-Eve St-Laurent.



Saida Hamzaoui, SF
Présidente du comité d'inspection professionnelle

ACTIVITÉS

Le CIP a tenu 4 réunions.
13 inspections régulières et
2 inspections particulières
ont été réalisées.
2 téléconférences ont eu lieu
ainsi que plusieurs échanges
écrits.
Un document sur les
procédures de retour à la
profession est en élaboration.

Comité de révision

Mandat : Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le **Comité de révision** a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la Syndique la tenue d'une enquête, un avis, relativement à la décision de la Syndique de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le Comité de révision est formé de trois personnes, dont 2 membres nommées par le Conseil d'administration de l'OSFQ, et d'une représentante du public choisie parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions, en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Comité en cas d'absence ou de conflit d'intérêt pour l'une des sages-femmes membres, le Conseil d'administration a nommé une sage-femme supplémentaire sur ce comité.

Membres

- Marleen Dehertog, SF
- Marie-Andrée Martineau, SF
- Margaret Moïse, SF
- Huguette Picard, représentante du public

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune demande, ni requête, en révision n'a été déposée au Comité de révision.

En conséquence, le Comité n'a pas donné d'avis concernant une décision de la Syndique.



Huguette Picard
Présidente du comité de révision

Admission par équivalence

Mandat : Conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec* (L.R.Q., c. C-26, a. 93, par. c et c.1), le comité doit :

- Analyser et étudier les dossiers des sages-femmes formées à l'extérieur du Québec (pour le Canada : entente de réciprocité) qui veulent faire reconnaître une équivalence de diplôme ou de la formation pour la délivrance d'un permis de l'OSFQ.
- Analyser et étudier les dossiers des candidates françaises en tenant compte de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).
- Présenter au Conseil d'administration de l'OSFQ les recommandations répondant aux exigences de stages et/ou formation, en ce qui concerne les candidates.

Membres

- Marie-Paule Lanthier, SF, mandatée par le CA pour le représenter
- Lucie Hamelin, SF, mandatée par l'UQTR, pour le programme de formation d'appoint
- Élisabeth Drévès, SF
- Lise Gagnon, SF (jusqu'au 1^{er} avril 2012)
- France Richard, SF
- Saïda Hamzaoui, SF
- Parvin Makhzani, SF

FONCTIONS DU COMITÉ

- Reconnaître l'équivalence complète ou accepter la demande conditionnellement à la réussite d'une formation ou d'un certain nombre de cours de niveau universitaire.
- Dans le cas des sages-femmes françaises, évaluer dans quelle catégorie la candidate se situe (niveau 1, niveau 2 ou niveau 3, selon les termes de l'ARM). Au besoin, définir les conditions associées au permis restrictif temporaire de 6 mois.
- Soumettre au conseil d'administration les recommandations concernant les candidates.

ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni au complet à trois (3) reprises au siège social de l'OSFQ ainsi que quatre (4) fois en Comité restreint, entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Actions menées par l'Ordre en matière d'ARM

Faciliter la mise en application de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) France Québec : le comité d'admission par équivalence a procédé à l'élaboration et à la mise à jour de différents documents afin de faciliter le processus d'analyse et de classement des dossiers reçus.

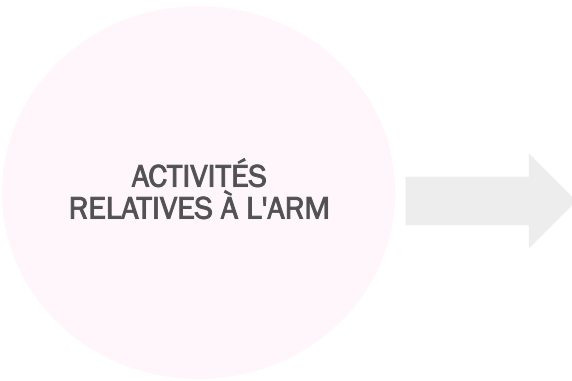
Les mesures compensatoires décrites dans l'ARM dépendent du degré d'équivalence de l'expérience clinique de la sage-femme française avec la pratique québécoise et sont au nombre de trois (3). Le comité a développé une procédure afin d'encadrer le premier niveau de mesures compensatoires que ce soit au niveau des modalités d'application, de l'encadrement, du suivi de la candidate et de la vérification de ses compétences.

Concernant le niveau 2, le comité s'est penché sur la pertinence que l'OSFQ développe une formation en ligne afin de permettre aux candidates d'acquérir les notions théoriques requises. Après mûres réflexions, le comité a décidé de privilégier, comme pour le microprogramme d'appoint, la collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Il est probable qu'une cohorte puisse débuter en 2013.

Le troisième niveau de mesures compensatoires est clairement défini, puisqu'il consiste à la réussite par la candidate du microprogramme d'appoint dispensé par l'UQTR.

Analyse et évaluation de l'outil en ligne : L'outil d'autoévaluation de la formation et de l'expérience clinique des candidates formées à l'étranger est en ligne depuis juillet 2010.

Le comité a procédé à une première évaluation de cet outil et a demandé des modifications en vue de clarifier certaines données obtenues et d'optimiser son potentiel d'utilisation.



ACTIVITÉS RELATIVES À L'ARM

Nombre de dossiers étudiés :	20
Prescription niveau 1 ARM :	1
Prescription niveau 2 ARM :	14
Prescription niveau 3 ARM :	0
Nombre de candidates ayant reçu un permis restrictif temporaire :	2
Nombre de candidates ayant reçu un permis régulier :	0

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis pour les candidates diplômées hors Canada

Nombre de candidates ayant reçu une prescription de formation :	0
Nombre de candidates ayant reçu un permis :	2
Nombre de candidates en attente d'étude :	8 niveau universitaire 24 niveau collégial

*Suivi du
Programme
d'appoint en
pratique
sage-femme*

Cohorte 2008-2009 : Bilan

Réussite du programme avec recommandation au permis	8 candidates
Échec à la formation théorique ; attente de prochaine cohorte	1 candidate
Abandon	2 candidates
Attentes de placement de stage	7 candidates

Plusieurs candidates qui ont reçu un permis travaillent actuellement dans les maisons de naissance du Québec.

Pour les sept (7) candidates encore inscrites au Programme, la difficulté principale reste le placement en stage dans les maisons de naissance ou les services de sages-femmes. Le manque de préceptrices et de places disponibles augmente les délais d'attente.



Lucie Hamelin, SF
Présidente du comité d'admission par équivalences

Comité de la formation

Mandat : Le comité de la formation des sages-femmes, constitué en vertu du *Règlement sur le Comité de la formation des sages-femmes*, est de nature consultative et a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de sage-femme.

Le comité considère, à l'égard de la formation :

- Les objectifs des programmes de formation, dispensés par les établissements d'enseignement universitaire, menant à un diplôme donnant ouverture à un permis;
- Les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance de permis ou certificats de spécialistes qui peuvent être imposées par un règlement du Conseil d'administration, comme un stage, un cours ou un examen professionnel;
- Les normes d'équivalence de diplôme ou de formation, prévues par règlement du Conseil d'administration, donnant ouverture à un permis.

Membres

- Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente de l'Ordre
- Johanne Savoie, SF, représentante de l'Ordre
- Rémi Tremblay, représentant pour la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ)
- Raymonde Gagnon, SF, représentante pour la CRÉPUQ
- Marie-Claude Riopel, représentante du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport



Marie-Eve St-Laurent, SF
Présidente de l'OSFQ

ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité de la formation n'a pas eu l'occasion de se réunir. Deux rencontres sont déjà planifiées pour le printemps et l'automne 2012.

Comité de formation continue

Mandat :

- 1- Identifier les besoins de formation continue auprès des membres de l'OSFQ.
- 2- Faire des recommandations au Conseil d'administration quant au choix d'un fonctionnement efficace en matière de formation continue pour les sages-femmes : norme professionnelle, règlement, politique ou ligne directrice.
- 3- Procéder à l'élaboration d'un document concernant les points suivants et le présenter pour approbation au Conseil d'administration :
 - Les types d'activités de formation continue reconnues pour les sages-femmes;
 - Les modalités;
 - La mise en application;
 - Les mécanismes de suivi et de soutien de la part de l'OSFQ.
- 4- Faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'attestation de formations sélectionnées par le Comité.
- 5- Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue, dont le Comité d'inspection professionnelle.
- 6- Informer le Conseil d'administration de tout sujet pertinent et réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.
- 7- Rédiger un rapport annuel sur les activités du Comité.

Membres

- Rachida Amrane, SF
- Geneviève Bélanger, SF
- Sinclair Harris, SF
- Michelle Moreau, SF
- Valérie Perrault, SF
- Mongia Saïd, SF

ACTIVITÉS

Le comité n'a tenu aucune activité en 2011-2012, mais le Conseil d'administration a révisé le mandat et nommé de nouveaux membres en février 2012. Le comité doit reprendre ses activités au printemps 2012.



Peggy Bedon, SF
Chargée d'affaires professionnelles



AUTRES COMITÉS ET PROJETS

Comité des finances

Le Comité des finances se réunit avant chaque rencontre du Conseil d'administration.

Ce Comité a comme objectif de veiller aux dépenses de l'OSFQ, dans le respect d'un budget équilibré et des politiques financières instaurées.

Les membres du comité soutiennent la permanence en jouant un rôle de supervision, mais également de conseil sur les prévisions budgétaires, les politiques liées, et en formulant toutes les propositions devant le Conseil d'administration.

Les membres du comité sont :

- Julie Coulombe-Godbout, représentante du public et présidente du comité des finances
- Céline Dufour, SF, administratrice, depuis le 30 mai 2011
- Marie-Paule Lanthier, SF, administratrice, jusqu'au 30 mai 2011
- Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente du Conseil d'administration
- Dominique Porret, présidente du Conseil d'administration jusqu'au 30 mai 2011
- Louise Lanctôt, directrice générale, jusqu'au 7 octobre 2011

Comité de gouvernance

Le Comité de gouvernance fut créé en janvier 2011, avec comme mandat de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration, de mettre au point des outils d'évaluation de la performance de la permanence, des comités et du Conseil d'administration. Le mandat fut révisé en septembre 2011 et d'autres travaux se sont ajoutés: l'analyse des critères pour la participation aux instances de l'Ordre et la révision de la structure de l'Ordre en termes d'efficacité et d'efficacité.

Tel que décrits dans notre planification stratégique, la plupart des travaux seront terminés pour l'exercice 2012-2013. Le comité aura également à proposer une mise à jour de son mandat et à fournir un calendrier des ses travaux.

Les membres du comité sont :

- Julie Coulombe-Godbout, représentante du public
- Monic Lessard, représentante du public
- Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente du Conseil d'administration
- Dominique Porret, présidente du Conseil d'administration jusqu'au 30 mai 2011
- Julie Pelletier, SF, administratrice
- Dasha Ortmann, SF, administratrice

Comité ad hoc pour l'avancement du Plan de communication

Ce Comité fut créé en octobre 2011 et est chargé de réviser et de valider le plan de communication tel que décrit dans la planification stratégique, de suivre les travaux d'une firme externe mandatée par l'Ordre ayant comme objectif d'améliorer l'image de l'Ordre et de la profession. Cette firme s'occupe également des relations avec les médias et du "coaching" en termes de relations avec les médias. Le comité devra également travailler sur l'amélioration du site Internet et sur les procédures en situation de crise médiatique.

Les membres du comité sont :

- Monic Lessard, représentante du public
- Céline Lemay, SF, administratrice
- Marie-Eve St-Laurent, SF, présidente du Conseil d'administration

Surveillance de la pratique illégale

Mandat : Traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l'OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s'attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu'elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l'OSFQ.

Membres

- Jeen Kirwen, SF, responsable
- Johanne Royer, SF, membre

Au cours de l'année 2011-2012, le comité de surveillance de la pratique illégale n'a reçu aucun signalement de pratique illégale de la profession. Il n'y a pas d'enquête en cours.

De plus, nous n'avons suivi aucune formation offerte par le CIQ.

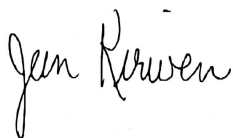
Nous avons fait une demande à la présidente de l'OSFQ afin d'obtenir l'aide d'une personne qui pourrait nous guider dans la rencontre de nos mandats lorsque nous avons à faire une enquête ou un signalement.

ACTIVITÉS

Signalement en
2011-2012 : 0

Enquête en cours : 0

Dossiers fermés : 0



Jeen Kirwen, SF
Responsable

Comité d'étude et d'enquête sur la mortalité et la morbidité périnatales (CÉEMMP)

Mandat : *Recueillir* toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales. *Compiler* toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales. *Remettre* au Conseil d'administration, au terme de toute enquête, ses commentaires ou ses recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Membres

- Johanne Gagnon, SF, responsable du comité
- Caroline Paquet, SF
- Marie-Hélène Théberge, SF, secrétaire

Activités

Au cours de l'année 2011-2012, le comité a procédé à la compilation et à la validation des données sur les cas de mortalité périnatale pour les années 2009 et 2010. Les membres du comité ont aussi rédigé le 2^e bilan du CÉEMMP. Ce dernier fait suite au premier bilan et porte sur la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008. Il présente l'analyse et l'interprétation des taux de mortalité périnatale obtenus pour cette période ainsi que leur comparaison à la période du premier bilan (1998-2003) et celle des projets-pilotes (1994-1998) (le deuxième bilan sera déposé auprès de l'OSFQ en septembre 2012). À ce jour, le comité est parvenu à compiler l'ensemble des cas de mortalité périnatale survenus dans la pratique sage-femme au Québec depuis la légalisation de la profession en 1999.

Les membres du comité se sont réunis à trois reprises en personne et ont tenu 15 conférences téléphoniques. Madame Lise Goulet, épidémiologiste, s'est également jointe aux travaux du comité pour l'analyse des données et la rédaction du bilan 2004-2008.

FONCTIONS

Le CÉEMMP est chargé spécifiquement de suivre la situation de la mortalité périnatale et maternelle survenant dans l'exercice professionnel des sages-femmes. La mortalité périnatale est l'un des indicateurs de santé utilisés dans le domaine de la périnatalité, notamment, pour évaluer dans l'ensemble, la qualité des soins offerts par les professionnels.

ACTIVITÉS

Compilation et validation des cas de mortalité périnatale survenus dans la pratique sage-femme au Québec depuis 1999.

Rédaction du 2^e bilan du CÉEMMP.

15 conférences téléphoniques
3 réunions

Marie-Hélène Thériault, SF
Secrétaire du comité

Comité de pratique en régions éloignées

Mandat :

- Définir ce qu'est une région éloignée.
- Documenter la pratique des sages-femmes existante dans les régions éloignées et ressortir les divergences entre le champ de pratique décrit dans la loi.
- Réfléchir aux mécanismes nécessaires afin d'assurer la protection du public dans ces contextes et la possibilité d'élargir le champ de pratique.
- Présenter des recommandations au Conseil d'administration sur le sujet.

Membres

- Brenda Epoo, SF
- Maggy Moïse, SF
- Johanne Pépin, SF
- Valérie Perrault, SF
- Christine Roy, SF
- Lizzie Sakiagak, étudiante sage-femme (ESF)

ACTIVITÉS

Le Conseil d'administration a créé ce nouveau comité et nommé des membres en février 2012. Ce comité ne s'est pas réuni durant l'exercice se terminant le 31 mars 2012.



Peggy Bedon, SF
Chargée d'affaires professionnelles

Projet autochtone

Mandat : En 2010, l'OSFQ a reçu une subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour consolider les acquis entre l'Ordre et les communautés autochtones, en embauchant une chargée de projet. Ce contrat d'un an, à raison de trois jours par semaine, a débuté à la mi-mai 2011. Deux mandats principaux avaient été identifiés pour ce projet : d'une part, la consolidation de la formation des sages-femmes inuites et, d'autre part, le développement des liens entre l'OSFQ et les communautés des Premières Nations.

Rapport des visites et liens établis

En juillet 2011, une rencontre a eu lieu avec mesdames Sylvie Poudrier et Julie Rodrigue du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ainsi que madame Isabelle Côté du MSSS pour discuter d'une demande de subvention auprès du SAA. Une demande a été déposée en janvier 2012, tel que décrit dans la section suivante.

La chargée de projet a visité au début d'août 2011 les quatre maternités du Nunavik : Inukjuak, Puvirnituk, Salluit et Kuujuaq. Ce voyage lui a permis de mieux comprendre la réalité de la pratique dans le Nunavik en assistant aux activités des maternités. Elle a rencontré les sages-femmes travaillant dans les maternités, ainsi que les étudiantes du programme de formation inuite.

La chargée de projet a aussi participé aux réunions du Nunavik Midwifery Working Group (NMWG). Le NMWG a été créé en 2008 et est un groupe de travail de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. Il est composé de toutes les sages-femmes travaillant au Nunavik, des directeurs et de membres des conseils d'administration des deux Centres de santé, de la directrice des valeurs inuit de la Régie, ainsi que d'une représentante de l'OSFQ. En plus des réunions mensuelles, elle a assisté en personne à la réunion annuelle qui avait lieu cette année à Kuujuaq.

Depuis le début de son mandat, la chargée de projet a travaillé étroitement avec le comité de formation inuite qui avait aussi été créé en 2008 et sa présence a permis aux travaux du comité d'avancer de façon significative. Entre autres, celle-ci a aidé à la révision du contenu et à l'édition du manuel de formation.

Une rencontre a eu lieu avec la coordonnatrice de Pauktuutit, l'Association des femmes inuites du Canada. Celle-ci a permis d'établir une collaboration entre l'OSFQ et cette association.

Depuis plusieurs années, l'OSFQ avait établi des contacts avec différents interlocuteurs des Premières Nations, et en particulier avec la Commission de la santé et des services sociaux du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). Dès le début de son mandat, la chargée de projet a rencontré des représentantes de cet organisme et à ce jour, plusieurs réunions ont eu lieu. La

CSSSPNQL a également invité la chargée de projet à participer à la Rencontre régionale des Premières Nations en périnatalité et petite enfance, en octobre 2011 à Québec. La chargée de projet ainsi que quelques sages-femmes bénévoles y ont tenu un kiosque d'information sur la profession de sage-femme. Cette rencontre a été très enrichissante et a permis de faire la connaissance d'intervenants en santé des différentes communautés autochtones. Les représentantes de la CSSSPNQL ont proposé à l'OSFQ de présenter conjointement la pratique sage-femme pendant la réunion annuelle du réseau des directeurs en santé des Premières Nations en décembre dernier. Cette présentation a été bien accueillie et a permis d'établir un premier contact avec les directeurs en santé.

La chargée de projet a aussi établi des contacts avec le National Aboriginal Council of Midwives (NACM) et avec les Femmes autochtones du Québec (FAQ). Elle a été invitée à participer à un symposium sur la pratique sage-femme autochtone organisé par NACM, qui a eu lieu à Six Nations en novembre 2011. Lors de ce symposium, elle a rencontré de nombreuses sages-femmes autochtones venues de partout au Canada. À travers ses contacts, elle a pu agir comme agente de liaison entre la communauté naskapie et NACM.

Développement présent et futur

En janvier 2012, une demande de financement a été soumise au MSSS pour le renouvellement du projet. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de travailler sur plusieurs activités : la consolidation du Inuulitisivik Midwifery Education Program (IMEP), le développement des liens avec les communautés des Premières Nations et l'adaptation de la pratique aux régions éloignées. Au moment de l'écriture de ce rapport, nous avons reçu une confirmation verbale que le projet serait prolongé, mais pas encore de confirmation écrite.

La consolidation du IMEP permettrait d'assurer un financement stable pour ce programme, pour continuer de former de façon rigoureuse les sages-femmes inuites du Nunavik.

Des discussions ont eu lieu entre la chargée de projet de l'OSFQ et des représentantes de la FAQ, de la CSSSPNQL et de NACM concernant la possibilité d'organiser un colloque régional sur les sages-femmes autochtones. Ce colloque permettrait aux communautés autochtones d'approfondir leurs connaissances sur cette profession et aurait lieu idéalement en 2013 au Québec. La durée du colloque serait de deux jours et permettrait d'accueillir trois représentantes de chacune des communautés des Premières Nations du Québec. Il faudra aussi travailler avec les divers organismes des Premières Nations sur la rédaction de modèles d'ententes entre des conseils de bande et le Gouvernement du Québec, pour permettre aux sages-femmes autochtones qui le désirent de se prévaloir de la clause d'exemption prévue dans la *Loi sur les sages-femmes*.

Pour ce qui est du champ de pratique, la pratique dans le Nunavik, par exemple, demande aux sages-femmes d'avoir un champ plus élargi et une plus grande collaboration interprofessionnelle. La chargée de projet a recommandé au Conseil d'administration de l'OSFQ qu'un comité spécial soit créé pour se pencher sur la question de la pratique en régions rurales et éloignées. Ce comité a débuté ses activités en avril 2012.

Nous espérons vivement pouvoir continuer à faire avancer les travaux amorcés. L'année qui se termine a été une année enrichissante et de nombreux partenariats ont été créés. La prolongation du contrat nous permettrait de bâtir sur ces liens et de mener à terme les nombreuses activités planifiées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V Perrault'.

Valérie Perrault, SF
Chargée de projet autochtone

ORDRE DES SAGES - FEMMES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

Sommaire

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 à 11
Renseignements complémentaires	12



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux Membres de

l'Ordre des Sages-Femmes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2012**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **l'Ordre des Sages-Femmes du Québec**, au **31 mars 2012**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS¹

Terrebonne, le 27 juin 2012



1 Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (Annexe A)	481 035	317 910
Cotisations des membres	208 056	215 101
Formation continue	8 394	18 106
Publications et communications	1 984	2 184
Administration	1 638	1 998
Autres revenus	1 854	1 514
Intérêts	6	4
	702 967	556 817
CHARGES		
Salaires et charges sociales	332 784	197 985
Dépenses – Ministère de l’immigration et des communautés culturelles	87 900	57 064
Déplacements et hébergement – hors comités	10 905	21 480
Comité d’inspection professionnelle	7 017	6 082
Autres comités	14 920	2 377
Syndic	1 757	2 475
Formation continue	14 839	17 167
Réunions du conseil d’administration	32 953	11 689
Loyer	24 000	24 000
Honoraires	60 844	36 898
Congrès et colloques	1 328	6 842
Fournitures de bureau et papeterie	8 362	4 254
Imprimerie et documentations	1 222	1 605
Poste et messagerie	1 746	2 135
Location d’équipements	3 247	3 366
Télécommunications	6 256	3 815
Contrats de services	15 015	913
Frais de réunions	3 494	2 893
Publications	1 251	2 568
Assurances	3 264	1 246
Cotisations	8 400	6 736
Taxes et permis	221	271
Représentation	1 727	28
Frais bancaires	1 744	2 098
Amortissements	1 840	1 295
	647 036	417 282
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	55 931	139 535
	=====	=====

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	<u>Fonds d'administration générale</u>			
	<u>Investis en</u>	<u>Non</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>immobili-</u>	<u>affectés</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<u>sations</u>			
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE				
Déjà établi	3 072	168 544	171 616	27 714
Redressement sur				
exercices antérieurs	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 367</u>
 Redressé	3 072	168 544	171 616	32 081
 Excédent (insuffisance)				
des produits sur les				
charges	(1 840)	57 771	55 931	139 535
 Acquisitions d'immobilisations (note 8)	9 533	(9 533)	-	-
 Affectations d'origine				
interne	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
 SOLDE À LA FIN	10 765	216 782	227 547	171 616
	=====	=====	=====	=====

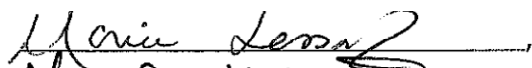
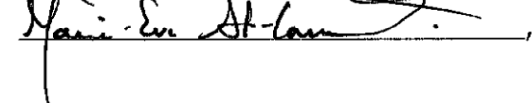
BILAN
AU 31 MARS 2012

	2012	2011
	\$	\$
A C T I F		
À COURT TERME		
Encaisse	219 075	330 878
Placement temporaire (note 4)	1 075	1 069
Créances (note 5)	95 560	451
Frais payés d'avance	2 660	5 554
	318 370	337 952
IMMOBILISATIONS (note 6)	10 765	3 072
	329 135	341 024
	=====	=====
P A S S I F		
À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus	7 794	10 094
Salaires et vacances à payer	20 570	15 583
Sommes à remettre à l'État	13 076	14 606
Cotisations perçus d'avance	47 048	28 625
Apports reportés (note 7)	13 100	100 500
	101 588	169 408
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	10 765	3 072
NON AFFECTÉS	216 782	168 544
	227 547	171 616
	329 135	341 024
	=====	=====

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)
ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

 Administrateur
 Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

2012

2011

\$

\$

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent des produits sur les charges

55 931

139 535

Éléments n'affectant pas la trésorerie :

Amortissements

1 8401 295

57 771

140 830

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)

(160 041)173 013**RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**(102 270)313 843**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

Acquisitions d'immobilisations

(9 533)-**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**--**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE****(111 803)**

313 843

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT
DE L'EXERCICE**330 87817 035**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN
DE L'EXERCICE**

219 075

330 878

=====

=====

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse

219 075

330 878

=====

=====

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2012

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999 et est régi par le code des professions. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sage-femme au Québec.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des apports

L'organisme utilise la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financiers présentation*, ou d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. L'Organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût
Placements	Détenu jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012**

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Placements :

La juste valeur des placements ne représente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Compte tenu du fait que la corporation est un ordre professionnel, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012**3 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE
DU FONDS DE ROULEMENT**

	2012	2011
	\$	\$
Créances	(95 109)	9 986
Placement temporaire	(6)	(4)
Frais payés d'avance	2 894	41 296
Fournisseurs et frais courus	(2 300)	5 777
Salaires et vacances à payer	4 987	-
Sommes à remettre à l'État	(1 530)	-
Cotisations perçus d'avance	18 423	110 500
Apports reportés	(87 400)	5 458
	(160 041)	173 013
	=====	=====

4 - PLACEMENT TEMPORAIRE

	2012	2011
	\$	\$
Fonds de marché monétaire Banque Nationale	1 075	1 069
	=====	=====

5 - CRÉANCES

	2012	2011
	\$	\$
Créances	1 926	451
Subvention à recevoir – MICC	91 000	-
Subvention à recevoir – emploi Québec	2 634	-
	95 560	451
	=====	=====

6 - IMMOBILISATIONS

	2012		2011	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	7 158	4 724	6 135	3 072
Matériel informatique	5 447	817	4 630	-
	12 605	5 541	10 765	3 072
	=====	=====	=====	=====

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012**
7 - APPORTS REPORTÉS

Les subventions reportées liée à la mise en place d'une structure d'encadrement de la formation des sages-femmes Inuits ainsi qu'à la mise en place d'un programme d'équivalence pour faciliter l'accès à la profession de sages-femmes pour les sages-femmes étrangères représentent un apport reçu et affecté à ces projets. Les variations survenues dans le solde de la subvention reportée pour l'exercice sont les suivantes :

	Projet Autochtone	Projet Équivalence	Total 2012	Total 2011
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice - projet	100 500	-	100 500	100 500
Apport reporté - MICC	<u>-</u>	<u>91 000</u>	<u>91 000</u>	<u>-</u>
	100 500	91 000	191 500	100 500
Amortissement – apports reportés	<u>90 500</u>	<u>87 900</u>	<u>178 400</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	10 000	3 100	13 100	100 500
	=====	=====	=====	=====

8 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 9 533 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations.

Les avances et les dus interfonds ne portait pas intérêts.

9 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location, échéant le 30 avril 2012, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 24 000 \$ par an. L'organisme a signé un nouveau contrat à compter du 1^{er} mai 2012 jusqu'au 31 mai 2017.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2013 - 30 000 \$	2014 - 31 200 \$	2015 - 32 400 \$
2016 - 33 600 \$	2017 - 34 800 \$	

10 - ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a reçu des avis de cotisations de Revenu Québec concernant un ajustement de taux du fonds de service de santé totalisant 15 366 \$ pour les années 2007 à 2010. Ce montant a été imputé aux charges de l'exercice 2011-2012. Un montant de 5 510 a été enregistré comme frais courus concernant le montant à payer pour 2011-2012.

L'Ordre s'est opposé à cet ajustement de taux de façon vigoureuse et a déposé les contestations en conséquence par le biais du Conseil Interprofessionnel du Québec. Tout gain pouvant résulter du dénouement de ce litige sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel il se matérialisera.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012**

11 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2012.

Risque de crédit

L'organisme ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du « Tableau de l'Ordre ». Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leurs valeurs de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de marché

L'Ordre professionnel est exposé au risque de marché en raison du placement dans des actions de société cotée en bourse. Le risque de marché est atténué par le faible montant investi.

12 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.

Les chiffres de l'exercice 2011 ont été audités par un autre professionnel comptable.

ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

12

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2012

2012

2011

\$

\$

ANNEXE A – SUBVENTIONS

Ministère de la santé et des services sociaux

390 500

263 400

Ministère de l'immigration et des communautés culturelles

87 900

54 510

Emploi Québec

2 635

-

481 035

317 910

=====

=====

